

Mme Véronique BOISHARDY
Agent Général

4 rue Maréchal FOCH
17480 LE CHATEAU D'OLERON
Tél : 05 46 47 61 41
Fax : 05 46 47 66 32

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DES ARRHES ET ACOMPTE

I/ EN CAS D'ANNULATION DE LOCATION

Les sommes versées à titre d'acomptes ou d'arrhes ne vous seront remboursées que dans les cas suivants :

- a) maladie grave, accident, blessure grave ou décès du locataire ou de son conjoint ou leurs ascendants ou descendants au premier degré.

Par *maladie grave ou blessure grave*, on entend toute aliénation de la santé ou toute atteinte corporelle interdisant au Locataire de quitter le domicile ou l'établissement hospitalier où le client est en traitement à la date de la location, et justifiée par un certificat médical d'arrêt de travail et par un certificat médical précisant l'interdiction précitée.

- b) vol, incendie ou explosion entraînant des dommages importants au domicile du locataire, survenant avant son départ et nécessitant impérativement sa présence sur les lieux du sinistre le jour du départ.
- c) empêchement de prendre possession des lieux loués par suite de licenciement ou de mutation du locataire ou de son conjoint à condition que la notification de l'employeur soit postérieure à la réservation de la location.

II/ FORMALITE EN CAS DE DESISTEMENT

Le locataire ou ses ayants droit, sauf cas fortuit ou de force majeure dans un délai de CINQ JOURS à partir du moment où ils en ont eu connaissance, doit informer le CAMPING BARATAUD (SARL La Côte d'Emeraude) au moyen d'une lettre recommandée qui devra préciser la cause de l'annulation.

Cet envoi devra être accompagné des documents justificatifs tels que :

- en cas de maladie ou d'accident : certificat médical précisant la nature et la gravité de la maladie ou de l'accident ainsi que les conséquences prévisibles, fiches d'indemnités Sécurité Sociale ou photocopie des feuilles de maladie.
- en cas de décès, un certificat de décès ou fiche d'état civil.
- en cas de dommages au domicile du locataire : tous les justificatifs tels factures de réparations, expertises, dépôt de plainte, copie de la déclaration de sinistre à l'assureur,.....
- en cas de licenciement, attestation de l'employeur.

COUPON A COMPLETER ET NOUS RETOURNER AVEC VOTRE REGLEMENT

Les garanties décrites ci-dessus vous sont accordées moyennant une prime de 3% du montant total de la location. Le chèque doit être libellé à l'ordre de Allianz et retourné au CAMPING BARATAUD SARL LA COTE D EMERAUDE 680 rue des seulières 17650 St DENIS D OLERON.

NOM.....PRENOM.....
 ADRESSE.....
 PERIODE DE LOCATION.....
 MONTANT DE LA LOCATION.....
 VOTRE COTISATION AGF..... PAR CHEQUE.....